ALERTE POLITIQUE

Le 8 octobre 2012

LA FNAIM MET EN GARDE LE GOUVERNEMENT CONTRE UNE NOUVELLE AUGMENTATION DE LA FISCALITÉ SUR LE LOGEMENT

Jean-François Buet, Président élu de la FNAIM a réagi immédiatement dimanche 7 octobre par communiqué aux propositions émises le même jour par M. Arnaud Montebourg, ministre du redressement productif de « mettre à contribution le secteur de l'immobilier pour relancer la compétitivité en baissant la charge des entreprises ». Il a rappelé au ministre que le secteur de l'immobilier, agences immobilières et administrateurs de biens, regroupait déjà, à lui seul, 30000 entreprises et représentait plus de 200000 emplois, sans compter les emplois induits. Et par conséquent qu'une fiscalité supplémentaire sur ce secteur engendrerait irrémédiablement une baisse importante de l'activité avec une incidence immédiate sur l'emploi.

Reprise immédiate du communiqué de la FNAIM par l'AFP et la presse.

Immobilier : La demande solennelle de la Fnaim au gouvernement
La Vie Immo

La Fnaim à Montebourg : Touche pas à mon immobilier !
Business Immo

Taxer banques et immobilier pour relancer la compétitivité ?
Le Point

Fiscalité: Montebourg préfère taxer les banques et l'immobilier
Le Nouvel Observateur

Quand Montebourg veut taxer les banques et l'immobilier
Challenges.fr

Montebourg contre une hausse de la CSG
Figaro.fr

Cliquez ici pour télécharger le communiqué de presse.

Contact :
Isabelle d'Halluin
Tél : 01 44 20 77 46

Retrouver toute notre actualité sur www.fnaim.org et sur l'appli mobile disponible sur Apple Store, Android

Pour un problème technique dans la réception de votre newsletter, envoyez une demande **accompagnée de votre numéro d'adhérent à** : communication@fnaim.fr. En application des dispositions de la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Ces demandes s'exercent auprès de la FNAIM par courrier, 129 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS. Reproduction interdite. Cliquez ici pour voir les mentions légales. Adoptez l'éco-attitude, n'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire.